

Le pôle Produits Bancassurance du Groupe Omium Finance s'efforce d'apporter simplicité et transparence aux procédures encadrant les montages que vous réalisez pour vos investisseurs.

Ce document vous permet de connaître dans le détail la procédure d'adossement du contrat d'assurance vie à un prêt In Fine. Vous pouvez ainsi apporter un conseil sans cesse plus précieux à votre investisseur.

Quand	Qui	Etapas	Quoi
J	Investisseur via son conseiller	1	- Transmet la demande de financement à la banque avec une copie de l'adhésion à l'assurance vie. - Transmet le dossier d'adhésion au contrat d'assurance vie au pôle Produits Bancassurance.
J+5	Compagnie d'assurance	2	- Encaisse le chèque d'adhésion. - Émet et envoie à l'investisseur les conditions particulières du contrat d'assurance vie ; une copie est transmise au pôle Produits Bancassurance.
J+8	Banque	3	Adresse l'offre de prêt et 3 exemplaires de délégation de créance à l'investisseur.
J+21	Investisseur	4	Signe l'offre de prêt (11 jours après réception), les 3 exemplaires de délégation de créance et envoie l'ensemble à la banque.
J+25	Banque	5	- Signe les 3 exemplaires de délégation de créance. - Transmet les 3 délégations à la compagnie d'assurance.
J+33	Compagnie d'assurance	6	- Signe les 3 délégations de créance. - Envoie 1 exemplaire à l'investisseur, 1 à la banque et garde le 3ème.
J+36	Banque		En possession de l'ensemble des éléments du montage In Fine la banque peut débloquer les fonds à la demande du notaire.
J+37	Compagnie d'assurance		- Dès la fin du délai de renonciation la compagnie investie le versement initial sur le(s) fonds sélectionné(s). - Émet et adresse « l'état financier » à l'investisseur.

